



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 Janvier 2022

2023/06

P.J : AE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James (arrivé au pt n°2) – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia - M. ALTIER Jonathan -

ABSENTS : Mme DE CORO Jessica - M. REBUFFAT Jacky -

PROCURATIONS : Mme DE CORO Jessica à Madame ARNAUD GIBOULET Sophie
M. Jacky REBUFFAT à M. Jonathan ALTIER

Soit 19 votants

OBJET : Attribution du marché de construction d'un skate parc

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique

Vu le décret 2022/767 du 02 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

VU l'avis public d'appel à la concurrence publiée le 22 juillet 2022, pour la consultation lancée au titre de la construction d'un skate parc sur la commune de SAINTE-ANASTASIE

CONSIDERANT les offres reçues et notamment l'offre de la société E2S COMPANY au prix de 89 038.83 € hors taxes

CONSIDERANT l'avis de la commission TRAVAUX VOIRIE BATIMENT en date du 22 août 2022,

Après en avoir délibéré,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'attribuer le marché de travaux de construction d'un skate parc sur la commune à la société E2S COMPANY – dont le siège social se trouve 279 rue F.Rabelais – 30290 LAUDUN L'ARDOISE, pour un prix hors taxes de quatre-vingt-neuf mille trente-huit euros et quatre-vingt-trois centimes (89 038.83 € HT).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

